

# Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Directive	1996/0016(CNS) Procédure terminée
Élections municipales: droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité Modification Directive 94/80/EC <a href="#">1994/0034(CNS)</a> Sujet 1.20.01 Droits politiques, vote et éligibilité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Juridique et droits des citoyens		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>INST</b> Institutionnelle		
	<b>REGI</b> Politique régionale		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires générales</a>	Réunion <a href="#">1922</a>	Date 13/05/1996

Événements clés			
10/01/1996	Publication de la proposition législative	COM(1995)0499	Résumé
24/01/1996	Vote en commission		
12/02/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/02/1996	Décision du Parlement	T4-0085/1996	Résumé
13/05/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
13/05/1996	Fin de la procédure au Parlement		
22/05/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1996/0016(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation

Instrument législatif	Directive
	Modification Directive 94/80/EC <a href="#">1994/0034(CNS)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/4/07601

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(1995)0499</a> <a href="#">JO C 074 14.03.1996, p. 0011</a>	11/01/1996	EC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T4-0085/1996 <a href="#">JO C 065 04.03.1996, p. 0194-0201</a>	16/02/1996	EP	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0253/1996</a> <a href="#">JO C 153 28.05.1996, p. 0045</a>	29/02/1996	ESC	Résumé
Document de suivi	COM(1999)0597	22/11/1999	EC	

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

[Directive 1996/30](#)  
[JO L 122 22.05.1996, p. 0014](#) Résumé

## Élections municipales: droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité

OBJECTIF : adapter l'annexe de la directive 94/80/CE fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'UE résidant dans un autre Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité, en ajoutant les dénominations des collectivités locales des trois nouveaux Etats membres, d'autant plus que la Finlande et l'Autriche organiseront des élections municipales à l'automne 1996. CONTENU : Il est proposé d'ajouter à l'annexe de la directive 94/80/CE, les paragraphes suivants: - pour l'Autriche : Gemeinden, Bezirke in der Stadt Wien; - pour la Finlande : kunta, kommun, kommun pa Aland; - pour la Suède : Kommuner, Lansting. ?

## Élections municipales: droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité

Le Parlement européen a approuvé cette proposition de modification de directive conformément à l'article 143 de son règlement intérieur (sans débat).?

## Élections municipales: droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité

L'avis approuve les modifications proposées par la Commission.?

## Élections municipales: droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité

OBJECTIF : modifier la directive 94/80/CE fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'UE résidant dans un autre Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité, pour tenir compte de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Directive 96/30/CE du Conseil modifiant la directive 94/80/CE. CONTENU :

l'annexe de la directive 94/80/CE est modifiée pour y indiquer les collectivités locales de base des trois nouveaux Etats membres : - pour l'Autriche : Gemeinden, Bezirke in der Stadt Wien; - pour la Finlande : kunta, kommun, kommun pa Aland; - pour la Suède : Kommuner, Lansting. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 22/05/96. ?

## Élections municipales: droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité

---

Le Conseil a modifié la directive 94/80/CE du 19 décembre 1994, pour tenir compte de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Cette modification vise à adapter l'annexe de la directive pour y indiquer les collectivités locales de base de ces trois pays. ?